



VILLE DE SAINT SAUVEUR
Procédures en cas d'accident automobile

Accident avec dommage(s) matériel(s)

(Véhicule de la Ville ou en location)

- 1- Sur place avec l'autre automobiliste = Remplir un constat à l'amiable
- 2- Ensuite, contacter son supérieur immédiat.
- 3- Remplir le formulaire de rapport d'accident automobile et le transmettre par courriel au service du greffe.

Accident avec blessé(s)

- 1- Contacter le service de police (911)
- 2- Contacter son supérieur immédiat.

BLESSÉ

Si employé de la ville:

Autres

Le supérieur déclenche le processus CNESST quand la situation le permettra et
Remet la trousse accident de travail

Pris en charge par le service de police

Accident mortel

- 1- Contacter le service de police (911)
- 2- Contacter le supérieur immédiat.
- 3- Aucun déplacement de véhicule autorisé par quiconque avant la fin de l'enquête (police).

Déversement de nos véhicules, 200 litres et moins

- 1- Limiter les dégâts environnementaux autant que possible;
- 2- Essayer de colmater la fuite / Éloignez-vous des puisards;
- 3- Contacter le supérieur immédiat / remplir les documents au retour au garage.

Panne / Anomalie / Bris mécanique / etc.

Contactez toujours votre supérieur immédiat sans délai et sans hésiter.